

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant aux fournisseurs qu'un service ou une agence compte octroyer un contrat pour la fourniture de biens ou de services ou un contrat de construction à un fournisseur déterminé au préalable, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à participer à un appel d'offres en soumettant un énoncé des compétences. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé des compétences qui est conforme aux exigences décrites au PAC, le ou avant la date de clôture indiquée au PAC, l'agent responsable des contrats peut procéder à l'octroi du contrat au fournisseur déterminé au préalable.

1. Exigences :

Le Service correctionnel du Canada doit offrir des programmes et des occasions pour combler les besoins des délinquants autochtones. Selon la loi, le Service correctionnel du Canada doit offrir aux délinquants autochtones la possibilité d'améliorer leur compréhension de la spiritualité traditionnelle autochtone tout en permettant à d'autres personnes de pratiquer leurs croyances et de vivre selon leurs valeurs. Le travail comporte les éléments suivants :

- Objectifs :

L'Aîné autochtone doit exposer les délinquants à la mode de vie traditionnelle autochtone, grâce à des ateliers, des enseignements et des conseils et en facilitant les cérémonies traditionnelles pour le bénéfice des délinquants et des membres du personnel et en faisant le suivi de la participation des délinquants à la programmation autochtone.

1.2 Tâches :

L'Aîné autochtone doit aider les délinquants autochtones à mieux développer leur compréhension de la spiritualité traditionnelle autochtone tout en les exposant aux cérémonies traditionnelles et aux systèmes de croyances en :

- Dirigeant des services spirituels et diverses cérémonies traditionnelles, soit en groupes, soit individuellement, tel que le port de la peinture traditionnelle en utilisant des médecines sacrées (ex. du foin d'odeur, de la sauge, le cèdre), des jeûnes, des services spirituels familiaux, des cérémonies en cabane à suer et à la maison longue).
- Offrant de l'enseignement et des conseils aux délinquants autochtones au sujet de la spiritualité et de la culture autochtones qui amélioreront la compréhension des croyances traditionnelles et les valeurs du délinquant, y compris en cas d'urgence le cas échéant.
- Offrant des conseils et des renseignements aux membres du personnel et à la direction à l'échelle locale, régionale et nationale au sujet des questions concernant la spiritualité autochtone et de leur incidence sur l'Établissement, tout en offrant des renseignements au personnel de gestion de cas qui fait partie de l'Équipe de gestion de cas.
- Offrant d'autres services selon entente entre le contractant et l'Autorité du projet, y compris la possibilité de participer à des programmes.

1.3 Résultats attendus :

La prestation des programmes autochtones et des services de l'Aîné à la population carcérale de l'Établissement Atlantique.

1.4 Normes de rendement :

Sans objet.

1.5 Livrables :

1.5.1 La prestation des programmes autochtones et des services de l'Aîné à l'intention de la population carcérale de l'Établissement Atlantique.

1.5.2 Utilisation de papier:

- a. S'il est nécessaire d'imprimer des documents, la méthode par défaut est recto-verso en noir et blanc à moins que l'Autorité du projet indique une autre méthode.
- b. Le contractant doit s'assurer que le matériel soit imprimé sur du papier ayant un contenu recyclé de 30 % et/ou qui est certifié comme étant en provenance d'une forêt gérée d'une manière durable.
- c. Le contractant doit recycler les documents imprimés qui ne sont plus nécessaires (conformément aux normes de sécurité).

1.6 Exigences :

1.6.1 Emplacement du travail :

- a. Le contractant doit effectuer le travail à :

Établissement Atlantique
Service correctionnel du Canada
C.P. 102, 13175, Route 8
Renous (N-B) E9E 2E1

- b. Déplacements

Aucun déplacement n'est anticipé pour l'exécution du travail en vertu de ce contrat.

1.6.2 Langue de travail :

Le contractant doit effectuer tout le travail en langue anglaise.

1.6.3 Exigences quant à la sécurité :

Ce contrat comporte les exigences suivantes quant à la sécurité :

- a. CHAQUE membre du personnel du contractant qui doit avoir accès aux lieux de travail sensibles doit posséder une cote de sécurité valide octroyée ou approuvée par la DSIC/TPSGC ou par le Service correctionnel du Canada.
- b. Il est interdit d'octroyer des sous contrats qui contiennent des exigences de sécurité en l'absence du consentement écrit donné au préalable par la DSIC/TPSGC.
- c. Le contractant doit se conformer aux dispositions suivantes :
La liste de vérification des exigences de sécurité ;
Le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)
Le CIPC aux entrées de l'établissement.

2. Exigences minimales requises :

Un fournisseur intéressé doit démontrer à l'aide d'un énoncé des compétences qu'il est en mesure de respecter les exigences suivantes :

Expérience :

Doit posséder au moins six mois d'expérience de travail auprès des autochtones et aux moins deux années d'expérience dans la prestation de services d'Aîné aux autochtones.

Exigences académiques :

Aucune exigence académique particulière.

Compétence et/ou attestation professionnelle :

Fournir une preuve à l'effet qu'il est reconnu comme un Aîné autochtone.

3. Applicabilité à cette demande des ententes concernant le commerce

Cette demande n'est pas sujette à une entente concernant le commerce.

4. Marché réservé aux entreprises autochtones

Ce marché est réservé aux fournisseurs autochtones conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). En conséquence, uniquement les fournisseurs qui sont conformes à la définition d'entreprise autochtone, tel que prévu à la SAEA peuvent soumettre un énoncé des compétences.

5. Ententes sur les revendications territoriales globales

Cette demande de service n'est pas sujette à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification pour le choix du fournisseur

À la suite de discussions avec des personnes dans la collectivité et des discussions avec l'Aîné régional, le contractant est le seul Aîné qui serait en mesure de s'acquitter des tâches prévues.

7. Exception en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats

L'exception suivante en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats est invoquée pour les fins de cette demande de service :

Uniquement une personne est en mesure d'exécuter le contrat.

8. Exclusions et/ou motifs pour un appel d'offre limité

L'exclusion suivante et/ou les motifs suivants pour un appel d'offre limité sont invoqués en vertu des articles des ententes régissant le commerce :

Cette demande de service n'est pas sujette à une entente régissant le commerce.

9. Propriété intellectuelle

Le contractant sera le propriétaire de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé.

10. Durée du contrat proposé ou les dates de livraison

Le contrat proposé est pour une durée de la **date d'attribution du contrat** au **31 mars 2014**, avec une option pour prolonger le contrat pour 3 autres périodes supplémentaires d'un an.

11. Estimé des coûts du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris les options, est de **250 175,04 \$** (TPS/TVH en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur identifié

Nom : Joseph Leonard Ward

Adresse :

17, chemin Alexander,

Eel Ground (N-B)

E1V 4C9

13. Le droit des fournisseurs de soumettre un énoncé des compétences

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils possèdent les compétences et la disponibilité pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits au PAC peuvent soumettre un énoncé des compétences par écrit à la personne ressource indiquée à cet avis le ou avant la date et l'heure de clôture de cet avis. Cet énoncé des compétences doit clairement indiquer comment le fournisseur respecte les exigences indiquées.

14. Date et heure de clôture pour soumettre un énoncé des compétences

La date et l'heure butoir pour accepter un énoncé des compétences est le **6 janvier, 2014 à 14 :00 HAA**.

15. Demandes de renseignements et soumission d'un énoncé des compétences

On doit communiquer avec la personne suivante en ce qui concerne les demandes et afin de soumettre un énoncé des compétences :

Mme Andrea Nugent

Agente régionale des contrats

1045, rue Main, 2^e étage

Moncton (N-B) E1C 1H1

Téléphone : **506-851-6399**

Télec. : **506-851-6327**

Courriel : **andrea.nugent@csc-scc.gc.ca**